



Clé de répartition des charges

Par **Jopala**, le **12/11/2020** à **12:11**

Un syndic de copropriété a t il le droit de modifier les clés de répartition des charges ?
Il s'agit de la clé de répartition du chauffage

Sur le règlement de copropriété elle est exprimée en 10000e
En cours d'année et sans explication ni information, le poste spécifique chauffage est supprimé et réintroduit dans le poste PCS et charges par bâtiment avec pour conséquence l'alignement sur les tantièmes des appartements.

Merci

Par **Jopala**, le **12/11/2020** à **12:45**

Merci

En l'occurrence il s'agit d'une nouvelle copropriété, tous les bâtiments ne sont pas encore livrés.
Nous avons donc un règlement de copropriété récent établi en 2017.